

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 10 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

2024-04-19- MARCHES PUBLICS (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC A DOMMARTIN-LES-TOUL

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAS Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

Le Président, représentant de l'acheteur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée, en application des articles L2120-1-2°, L2123-1°, R2123-1-1° et R2131-12-2° du code de la commande publique dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les travaux de requalification de l'avenue du Général Leclerc (RD400) à Dommartin-lès-Toul (publication du 19 juillet 2024 sur le profil acheteur de la communauté de communes Terres Toulouises et au BOAMP).

Mis en ligne le 07/10/2024 à 14h58

REÇU EN PREFECTURE
le 07/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu la délibération du conseil communautaire 2024-01-04 en date du 22 février 2024 autorisant le Président à signer la convention de mandat donnant délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Dommartin-lès-Toul à la communauté de communes Terres Toulaises pour mener les travaux d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc dans la limite de 2 624 812 euros hors taxe, répartis initialement comme suit :

	Total		CC2T		Commune DLT		SDE54	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Travaux d'aménagement communaux	1 089 270	1 307 124	0	0	1 089 270	1 307 124	0	0
Travaux d'effacement des réseaux	500 000	600 000	0	0	334 700	401 640	165 300	198 360
Travaux pluvial	80 000	96 000	80 000	96 000	0	0	0	0
Travaux eau potable	390 000	468 000	390 000	468 000	0	0	0	0
Travaux assainissement	480 000	576 000	480 000	576 000	0	0	0	0
Travaux mobilité	85 542	102 650	85 542	102 650	0	0	0	0
Total travaux	2 624 812	3 149 774	1 035 542	1 242 650	1 423 970	1 708 764	165 300	198 360
Subventions attendues	429 851		48 000		381 851		0	
Reste à charge	2 194 961		987 542		1 042 119		165 300	

Vu la délibération du conseil communautaire 2020-04-09 en date du 10 septembre 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres propre à la communauté de communes Terres Toulaises,

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu l'avis de la commission consultative des marchés réunie le 2 octobre 2024,

Considérant l'évolution du projet et des conditions économiques depuis l'établissement du mandat donné par la commune de Dommartin-lès-Toul et par le syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle, justifiant une révision à la hausse de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle,

Considérant le rapport d'analyses des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à R2152-12 du code de la commande publique, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : prix des prestations (50%) et valeur technique (50%),

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de modifier par voie d'avenant l'enveloppe budgétaire prévisionnelle et d'actualiser le montant de préfinancement des dépenses assurés par la CC2T pour la convention de mandat précitée (et la modification du tableau de répartition des dépenses entre les parties – CC2T/Commune de Dommartin-les-Toul/SDE54) comme suit :

	Total	
	HT	TTC
Travaux d'aménagement communaux	1 343 148,00	1 611 777,60
Travaux pour le compte du SDE54	277 950,00	333 540,00
Travaux eau potable	441 467,00	529 760,40
Travaux assainissement	580 173,00	696 207,60
Travaux mobilité	383 331,00	459 997,20
Total travaux	3 026 069,00	3 631 272,80
Subventions attendues	429 851	
Reste à charge	2 194 961	

3 031 283,80 le 07/10/2024 à 14h58

REÇU EN PREFECTURE
le 07/10/2024

Application agréée E-legalite.com

- le marché comme suit et d'autoriser le Président à signer le marché correspondant :

N° de marché	Objet	Titulaire	Estimatif en € HT pour information (selon DQE)
2024_CDM_01	Travaux de requalification de l'Avenue du Général Leclerc (RD400) à Dommartin-lès-Toul	Groupement EUROVIA ALSACE LORRAINE (Agence de Ludres) / SOGEA EST BTP / SDEL LUMIERE (enseigne commerciale CITEOS)	2 440 000,00 € (offre de base + PSE1 + PSE2)

Vu l'avis du conseil d'exploitation réuni le 19 septembre 2024,

Le Conseil, à l'unanimité (L. GUYOT ne prenant pas part au vote), décide de :

- approuver la modification de l'enveloppe financière prévue dans le cadre de la convention de mandat donnant délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Dommartin-lès-Toul et du syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle à la communauté de communes Terres Touloises pour mener les travaux d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc,
- autoriser le Président à signer l'avenant aux conventions de mandat,
- autoriser le Président, représentant de l'acheteur à signer et notifier le marché de Travaux de requalification de l'Avenue du Général Leclerc (RD400) à Dommartin-lès-Toul avec l'entreprise conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés ainsi que toute décision concernant ses avenants et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant, étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget principal et aux budgets annexes.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX